



6 mars 2020

(20-1784)

Page: 1/1

Comité des licences d'importation

Original: français

ACCORD SUR LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION

NOTIFICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 5:1 À 5:4 DE L'ACCORD¹

MAROC

Corrigendum²

Veillez noter que le point 2 doit se lire comme suit:

	Catégorie	Détails de la notification
2	Titre de la nouvelle législation/procédure	Arrêté du Ministre de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Économie Numérique n° 1962-19 du 18 Juin 2019 complétant l'arrêté n°1308-94 du 19 Avril 1994 fixant la liste des marchandises faisant l'objet de restrictions quantitatives à l'importation et à l'exportation.

¹ Il est entendu que le Membre notifiant a également rempli ses obligations de notification au titre de l'article 1:4 a) et de l'article 8:2 b) concernant la loi/la réglementation/la procédure pertinente notifiée en remplissant le présent formulaire de manière complète et précise.

² En français et anglais seulement.